

Image not found or type unknown



Erreur de calcul de la crèche

Par **Clem.clem**, le 13/09/2022 à 21:29

Bonjour,

J'ai signé en septembre un contrat de 11 mois (fin le 31 juillet 2022). Fin août je reçois une nouvelle facture pour le mois d'août. J'envoie donc un mail rappelant que le contrat s'arrêtait le 31 juillet. La crèche me rappelle pour m'indiquer qu'il se sont trompé et o n fait un calcul sur 12 mois au lieu des 11. Il me demande donc de payer la différence.

L'erreur étant de leur fait, dois-je vraiment payer la différence (plus de 900€)?

Cordialement

Par **Marck_ESP**, le 13/09/2022 à 22:05

Bonjour

Avez vous reçu une facture définitive et acquittée